



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Nb max d'application /an	Stade d'application (stade BBCH)	DAR
Dés herbage des dicotylédones annuelles et vivaces	Blé tendre*, blé dur*, orge*, seigle, triticale, épeautre	30 g/ha**	1	3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13-39)	BBCH 39
Limitation de la repousse et de la fructification:	Jachère spontanée (toutes cultures), jachères semées***	20 g/ha	1	3 feuilles à dernière feuille développée (BBCH 13 – 39)	120 jours
Prairie****	Prairie	20 g/ha (avant le 21/09)	1	BBCH 40	Délai de rentré du bétail: 21 jours

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

*d'hiver et de printemps

** ne pas appliquer à une dose supérieure à 0,015 kg/ha avant le stade BBCH 20 sur sols artificiellement drainés.

*** NUFARM SAS préconise l'usage de la spécialité ACCURATE® sur les cultures utilisées en jachère suivantes : vesces (commune, de Cerdagne, velue), trèfles (blanc, de Perse, hybride, incarnat, souterrain, violet, d'Alexandrie), phacélie, navette fourragère, moutarde blanche.

NUFARM SAS déconseille l'usage de la spécialité ACCURATE® sur les cultures suivantes utilisées en tant que jachère : bromes sitchensis et cathartique, cresson alénois, dactyle, fétuques (rouge, ovine, élevée, des prés), fléole des prés, gesse commune, lupins blanc et cornicule, *medicago melilot*, minette, moha, pâturin commun, radis fourrager, ray grass (italien, hybride, anglais) sainfoin, serradelle. NUFARM SAS préconise l'utilisation du ACCURATE® uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

****: sur prairie ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

ACCURATE® est un herbicide systémique sélectif à pénétration foliaire et racinaire de la famille des sulfonylurées. Herbicide de post levée à large spectre efficace sur dicotylédones annuelles et vivaces des céréales, il agit par inhibition de l'enzyme acétolactate synthétase (ALS) (groupe HRAC B).

Mode d'action

B

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

CONDITIONS D'APPLICATION

Dicotylédones	Stades jeunes	Stade développé	Matricaire	20 g/ha	30 g/ha
Alchemille	20 g/ha	30 g/ha	Mercuriale	30 g/ha	30 g/ha
Amarante	20 g/ha	30 g/ha	Mourons	20 g/ha	30 g/ha
Dicotylédones	Stades jeunes	Stade développé	Ravenelle-Sanve	20 g/ha	30 g/ha
Anthémis	20 g/ha	30 g/ha	Renouées	30 g/ha	30 g/ha
Bleuet	30 g/ha	30 g/ha	Repousses de colza	20 g/ha	30 g/ha
Céraiste	20 g/ha	30 g/ha	Stellaire	20 g/ha	30 g/ha
Chénopode	30 g/ha	30 g/ha	Véronique de Perse	30 g/ha	30 g/ha
Coquelicot	20 g/ha	30 g/ha	Vivaces	Stades jeunes	Stade développé
Fumeterre	30 g/ha	30 g/ha	Chardons	30 g/ha	30 g/ha
Gaillet	30 g/ha	30 g/ha	Rumex	30 g/ha	30 g/ha
Géranium	20 g/ha	30 g/ha			

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Prendre des mesures adéquates afin de limiter les risques de dérive lors de l'application de la préparation. Certaines cultures limitrophes (en particulier les cultures de betteraves, pois, tournesol, colza, carottes, laitues, moutarde, tomates et d'autres cultures de dicotylédones) peuvent s'avérer sensibles à la préparation. Il est recommandé d'espacer de 7 jours un traitement de ACCURATE® d'une application d'engrais liquide. Eviter le contact avec les yeux.

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du ringage des emballages et équipements de traitement. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordure de clôture, situé le long des points d'eau. ACCURATE® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. ACCURATE® doit être utilisé en suivant les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette. NUFARM SAS ne sera pas responsable des pertes ou des dégâts occasionnés par une utilisation non conforme à ses recommandations.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

AMM: 2080125

Composition: 200 g/kg de metsulfuron-méthyle

Formulation: Granulés dispersibles dans l'eau (WG)



Dés herbant céréales

ACCURATE®

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 200 à 400 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **ACCURATE®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **ACCURATE®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement.

En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **ACCURATE®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi-rempli d'eau, l'agitation étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

La préparation doit être appliquée de façon homogène en évitant les recouvrements.

CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Pour l'usage dés herbage:

Cultures suivantes:

A l'automne : céréales, colza, couverts de jachères, féveroles d'hiver, graminées fourragères, pois d'hiver.

Au printemps : betteraves, endives, pois protéagineux, tournesol, soja, pomme de terre, maïs, lin, haricot, sorgho.

Toute autre culture est déconseillée dans les 16 mois suivant le traitement avec **ACCURATE®**.

Cultures de remplacement: sans délai pour toute culture sur laquelle le metsulfuron-méthyle est autorisé. En respectant un délai de 120 jours sans labour pour le maïs et 120 jours avec labour pour le pois, le sorgho et le tournesol.

Pour l'usage limitation de la pousse et de fructification:

Cultures suivantes: respecter un délai de 120 jours avec labour excepté pour les cultures où le metsulfon-méthyle est autorisé.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, [Nom de la société détentrice de l'AMM ou distributeur du produit] décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température supérieure à 0°C.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR	NETTOYAGE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel				EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4				Type 3 ou 4
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.



Dés herbant céréales

ACCURATE®

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
 - En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
 - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale

Délai de réentrée: 24 heures

SPe1: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois tous les ans sur une même parcelle pour le désherbage d'hiver.

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à une dose supérieure à 15 g/ha avant le stade BBCH 20 sur sols artificiellement drainés.

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur prairies à l'automne.

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% (pour l'usage prairie).

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à une dose supérieure à 15 g/ha avant le stade BBCH 20 sur sols artificiellement drainés.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.



Nufarm

Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.